

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Février 2016

Présents : M. Eric BOUCHER, M. Roger DEGAS, Mme Marie-Christine BONDON, M. Michel PICONTO, Mme Claire FONTAGNERES, M. Denis LURTON, Mme Muriel SIBEYRE, M. Philippe BRUNO, Mme Dominique POUILLOUX, Mme Béatrice EYZAT, M. Laurent MOUILLAC, M. Emmanuel RUET, Mme Fabienne OTTEVAERE, M. Sébastien LARRIEU

Excusée : Mme Fabienne OUVRARD

Secrétaire de séance : Madame Béatrice EYZAT

Procès-verbal de la réunion du 4 Décembre 2015 : adopté à l'unanimité.

### **2016\_0202\_01 : FINANCES LOCALES – Décision Budgétaire**

#### **Budget 2016 - Nouvelles dépenses d'investissement avant le vote du BP 2016 - Autorisation**

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose à ses collègues de l'autoriser à engager, liquider et mandater de nouvelles dépenses d'investissement concernant :

- . les travaux de voirie Route du Port d'Issan
- . la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'Aménagement des Espaces Publics du Centre Bourg en agglomération d'Issan (tranche 3) (opération Aménagement RD2 Traversée Bourg)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le maire à engager, liquider et mandater de nouvelles dépenses d'investissement pour un montant maximum de :

- . 8 000 € au compte 2151, non individualisé en opération, pour les travaux de voirie Route du Port d'Issan
- . 25 500 € au compte 2151, opération Aménagement RD2 Traversée Bourg, pour la maîtrise d'œuvre

### **2016\_0202\_02 : URBANISME – Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

#### **Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme et bilan de la concertation**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les conditions dans lesquelles le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe.

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 Juillet 2010 prescrivant la révision du POS et l'élaboration du PLU et fixant les modalités de la concertation,

Vu les modalités accomplies, à savoir :

- la tenue d'un registre permanent, ouvert le 15.07.2010, permettant de recueillir les observations de la population
- les publications dans le journal municipal et sur le site internet de la Commune
- la réunion publique exposant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) le 26.06.2012
- la réunion publique de présentation, à la population, du projet de PLU le 08.10.2015

Vu le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ayant eu lieu au sein du Conseil Municipal le 07.02.2012,

Vu le projet de PLU qui comprend notamment, le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement, les documents graphiques et les annexes,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- tire le bilan de la concertation :

Aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure

- arrête le projet du Plan Local d'Urbanisme de la Commune tel qu'il est annexé à la présente délibération
- précise que, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, le projet de PLU sera tenu à la disposition du public et communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à la procédure, aux communes limitrophes, aux établissements publics de coopérations intercommunales et aux personnes qui ont demandé à être consultées

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois

## **2016\_0202\_03 : URBANISME**

### **Périmètre de protection modifié du Château Rauzan-Ségla – Avis favorable**

Afin de mettre en cohérence, avec la Commune de Margaux, le périmètre de protection concernant le Château Rauzan-Ségla, inscrit monument historique, l'Architecte des Bâtiments de France nous a fait parvenir un dossier de périmètre de protection modifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur le Périmètre de Protection Modifié du Château Rauzan-Ségla
- précise que ce périmètre réduit se substituera au périmètre initial d'un rayon de 500 mètres autour du monument
- dit que ce projet de Périmètre de Protection Modifié sera pris en compte dans la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune
- charge Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération

## **2016\_0202\_04 : INSTITUTION et VIE POLITIQUE – Désignation de représentants**

### **Commission communale des affaires sociales**

Suite à la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), les anciens membres nommés ont été informés de la suppression administrative du CCAS et ont souhaité faire partie de la nouvelle commission chargée de gérer les affaires sociales.

Il vous est donc proposé de créer cette commission communale des affaires sociales et de désigner ses membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer la commission des affaires sociales composée de
  - . Madame Marie-Christine BONDON, Madame Dominique POUILLOUX, Madame Muriel SIBEYRE, Madame Béatrice EYZAT
  - . Madame Evelyne KARFA, Madame Diana SICHEL, Madame Sarah BICHET, Monsieur Fabrice DARRIET

## **2016\_0202\_05 : MARCHÉS PUBLICS – Maintenance Eclairage Public à partir de 2017**

### **Adhésion au groupement de commandes du Syndicat d'Electrification du Médoc (SIEM)**

Le contrat actuel de maintenance de l'éclairage public expire le 31.12.2016, il est donc nécessaire de prévoir les modalités d'exécution du prochain contrat.

Plusieurs possibilités peuvent être envisagées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer au marché de groupement de commandes proposé par le Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc (SIEM)
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au marché pour la maintenance de l'éclairage public à compter du 01.01.2017

## **DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL**

### **Compte rendu – période du 05.12.2015 au 02.02.2016**

#### **\* Droit de Prémption Urbain**

N° DIA	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	TYPE LOCAL	DATE DECISION	NATURE DECISION
29/2015	Monsieur Sébastien RAUMAIN	2 Chemin de la Lande	Bâti sur terrain propre	14/12/2015	renonciation
01/2016	M. Mme Bernard LAMBERDIERE	5 A route des Eycards	Bâti sur terrain propre	12/01/2016	renonciation
02/2016	SCI 1°/CBLM (Mme Raymonde LARREGLE)	32 et 32 bis avenue de la 5ème République	Bâti sur terrain propre	14/01/2016	renonciation

#### **\* Autres décisions prises**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qui en prend acte, des décisions suivantes :

- ⇒ **2015\_20 du 15 Décembre 2015** – Occupation à titre précaire Maison Port-Aubin – Madame LAVIGNE Nathalie à partir du 16.12.2015 pour 6 mois à 525 € mensuel (dont 25 € provisions pour charges)
- ⇒ **2015\_21 du 21 Décembre 2015** – Assurance statutaire du personnel 2016 – GROUPAMA avec une franchise de 10 jours fermes et un taux de 5.19 % pour les agents CNRACL et 1.58 % pour les agents IRCANTEC
- ⇒ **2016\_01 du 11 Janvier 2016** – Maintenance éclairage public 2016 – BOUYGUES ENERGIES & SERVICES pour 4 260.56 € TTC